

+ Rejoindre ce groupe

... Plus

Rejoindre ce groupe pour pub



**Rogers Mécontents**

13 h

Lettre ouverte à M. Jacques Grimault

Monsieur,

Vu que vous bloquez, bannissez, injuriez et menacez tous les contributeurs qui auraient l'outrecuidance de vous demander - plutôt respectueusement malgré la colère qui commence à animer certains d'entre nous - des comptes sur le documentaire que nous avons financé, après concertation nous sommes tombés d'accord pour vous laisser une dernière chance, et ce, de manière publique :

Votre absence de communication et votre silence assourdissant, qui désormais nous semblent coupables, sont proportionnellement inverse à votre application quasi-compulsive à émettre des "teasers" ainsi que d'incessants appels de fonds.

Nous avons archivé pas moins de seize publications distinctes entre le 10 octobre 2016 et le 7 juillet 2018, démultipliées systématiquement par 11 comptes Facebook différents. Appels de fond augmentés de 3 bandes-annonces, matraquées sur autant de comptes.

Nous avons noté avec intérêt que vous n'avez eu de cesse de réévaluer les objectifs de votre financement participatif, passant de 50 000 euros à pas moins de 110 000 euros (!), sur la même période.

Cette somme a été atteinte grâce au nombre important de versements de personnes extrêmement modestes qui croyaient en vous.

Ces mêmes personnes que vous traînez dans la boue par vos insultes incessantes, confirme votre plus profond mépris à leur égard, et sans compter des menaces appuyées que vous avez proférés par messages privés, dûment archivés.

Toutes choses totalement inacceptables.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre au détour d'un commentaire puis d'une vidéo, que 87 337 euros vous auraient été "volés".

Sans pour autant recevoir les preuves d'une action, qu'en tant que président de l'association La Nouvelle Atlantide vous étiez tenu de mener, en regard des statuts de la dite association dans lesquels, vous vous arrogez l'ensemble des pouvoirs. De plus, M. Didier Jouan est également concerné car en tant que Secrétaire Général et Trésorier il ne peut pas être étranger à ces sortes de choses.

Vous conviendrez qu'en l'absence de communication sur un dépôt de plainte(s), vous devenez tous deux hautement suspect, d'autant que vous accusez nommément et ce à plusieurs reprises différentes personnes de

# LRDP 2 la page des mécontents du Helloasso de Jacques Grimault et LNA

Groupe Public

À propos

Discussion

Publication de Rogers

Membres

Évènements

Vidéos

Photos

Chercher dans groupe

+ Rejoindre ce groupe

... Plus

Rejoindre ce groupe pour p

ces sortes de choses.

Vous conviendrez qu'en l'absence de communication sur un dépôt de plainte(s), vous devenez tous deux hautement suspect, d'autant que vous accusez nommément et ce, à plusieurs reprises, différentes personnes de votre entourage, qui forcément devront également répondre de ces mises en cause directes.

Donc, afin de dissiper ce qui pourrait être des malentendus et par la présente, nous vous enjoignons de publier avant le 15 juillet 2020 :

- Tous documents que vous jugerez utiles aux fins de prouver les actions judiciaires que vous avez engagées concernant ce vol très grave.
- Des preuves de tournage, de toute nature qu'il vous plaira, et d'existence du film dont la réalisation était évoqué dès le 14 décembre 2016 et une sortie annoncée pour le 7 avril 2020. Soit une présentation que le confinement subi n'aurait matériellement en aucun cas, pu entraver.

A contrario M. Grimault, et en l'absence d'action de votre part, l'avocat spécialisé que nous avons choisi se rapprochera de M. le doyen des juges d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Paris, et ce pour déposer une plainte avec constitution de partie civile. Étant habitué des prétoires, vous devez connaître les subtilités d'une telle procédure, qui permettra dans un futur proche à d'autres personnes légitimement mécontentes, de joindre le dossier et de l'enrichir. Accessoirement, nous l'avons agrémenté de témoignages pour le moins surprenants, vous désignant comme pratiquant des séances privées particulièrement onéreuses et douteuses.

Au-delà, les dons précédemment évoqués sont parfaitement prévus et encadrés par la loi de 2014 et son décret, seuls textes applicables et pris en compte dans un tribunal.

En conclusion,

Monsieur, nous avons répertorié vos nombreuses excuses et plus aucune ne sera désormais recevable, aux fins de vous dédouaner de vos responsabilités.

Ne souhaitant faire œuvre de traîtrise, nous vous informons par la présente que copie du dossier sera également envoyée au Centre des Impôts auquel votre domicile est rattaché.

Si à votre connaissance le temps judiciaire peut jouer en votre faveur au travers des prescriptions divers, vous devez être conscient qu'il n'en est rien en ce qui concerne le Trésor Public.

Veillez agréer M. Grimault, l'assurance de notre respectueuse attention.

Le groupe des mécontents (LGDM)